

25 juin 2015

## **Rapport annuel 2014 – 51 328 intermédiaires en assurance, banque ou finance**

---

Le huitième Rapport annuel d'activité de l'ORIAS qui dresse un panorama de l'intermédiation en assurance, banque et finance est disponible sur <https://www.orias.fr/web/guest/espace-professionnel>

### **2014, l'extension de la mission au financement participatif**

**Les pouvoirs publics, en confiant à l'ORIAS l'enregistrement des nouvelles catégories d'acteurs économiques régulés au titre du financement participatif (ou crowdfunding), ont une nouvelle fois marqué leur confiance dans l'efficacité de la gestion du Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance.**

Les catégories d'intermédiaires en financement participatif (IFP) opérant dans le cadre d'un prêt entre un particulier et un professionnel et de conseiller en investissements participatifs (CIP) via l'investissement au capital d'entreprises non cotées ont, en effet, été créées par une ordonnance du 30 mai 2014. **L'expertise de l'ORIAS en matière d'immatriculation et sa maîtrise des process de gestion ont permis une mise en application, sans difficultés, au 1<sup>er</sup> octobre 2014.**

Cette nouvelle extension de mission, décidée par les pouvoirs publics, est une nouvelle reconnaissance de la pertinence de la délégation de service public confié à l'ORIAS en vue de tenir le Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance. L'ORIAS, organisme privé administré par des représentants des secteurs assurantiels, bancaires et financiers sous le contrôle de la Direction Générale du Trésor, assure une gestion économique et efficace du Registre, aux yeux de l'ensemble des parties prenantes.

Au 24 juin 2015, l'ORIAS recense 57 plates-formes de financement participatif dont 38 IFP et 19 CIP.

### **2014, une augmentation continue du nombre d'entreprises inscrites**

**Au 31 décembre 2014, l'ORIAS recensait 51 328 entreprises ayant le (ou les) statut(s) d'intermédiaire en assurance, banque ou finance. Ce chiffre est en augmentation de 5% par rapport à 2013.** Cette croissance est principalement portée par des inscriptions supplémentaires d'intermédiaires en opérations de banque distribuant des crédits à la consommation pour financer la vente d'un bien ou d'un service ainsi que d'intermédiaires en assurance présentant des contrats d'assurances accessoires.

### **2015, une nouvelle année marquée par les directives européennes**

**En 2015, l'ORIAS participera, dans le cadre de son périmètre d'activité, aux travaux de transposition de la directive du 4 février 2014 relative au crédit immobilier.** Cette directive établit, notamment un dispositif de passeport européen pour les intermédiaires en opérations de crédit immobilier qui sont désormais soumis au niveau européen à une obligation d'enregistrement.

De même, les discussions demeurent en cours concernant la refonte de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA2).

Concernant tous ces sujets en discussion, l'ORIAS milite pour l'édiction de normes proportionnées, lisibles et coordonnées entre les différents régimes applicables aux intermédiaires en assurance, banque et finance.

## **ORIAS**

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance, banque et finance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances et le Code Monétaire et Financier. L'immatriculation de ces intermédiaires est obligatoire.

Présidé par Philippe Poiget et dirigé par Grégoire Dupont, Secrétaire Général, l'ORIAS est piloté par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance, de la banque et de la finance.

### **Relations Presse**

LTV COMMUNICATION  
Laura TEBoulLE-VASSEN  
Consultante RP

Tél. : 07 86 71 71 36

[laurateboulle@ltycommunication.com](mailto:laurateboulle@ltycommunication.com)